ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION
Arrêté de Police N° 71/2026 (ST) du 15 octobre 2026

Le Marie de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du défilé organisé à l'occasion de l'anniversaire de l'armistice de la guerre 1914/1918 le mercredi 11 Novembre 2026.

ARRETE

Article 1 *Le rassemblement du conseil Municipal, des sociétés locales, des membres du CCAS, du personnel enseignant et des enfants des écoles est prévu le mercredi 11 novembre 2026 à 10 heures 30 dans la rue de Beaumont face au Foyer les Jours Heureux.*

Article 2 *Le cortège partira à 11H00.*

Itinéraire *: rue de Beaumont, rue Jean Jaurès, rue François Bacquet, Place Roger Salengro.*

Article 3 *Tous les véhicules qui suivront le cortège ne pourront le dépasser*

Article 4 *Tous les véhicules amenés à croiser le cortège devront obligatoirement stationner pendant le passage de celui-ci.*

Article 5 *Pendant toute la durée du défilé, la rue François Bacquet sera interdite à tous véhicules.*

Article 6 *Des barrières seront mises en place par les services techniques de la commune aux endroits suivants :*

- *Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès*
- *Rue Francois Bacquet au niveau du rond-point croisement de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.*

Article 7 *Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI*
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
Le 15 octobre 2026

Le Maire,
Maryline LUCAS

COMMUNE DE GUESNAIN
59

Tous les courriers sont à adresser à Madame le Maire
B.P. 29 • 59287 GUESNAIN
Tél. : 03 27 99 13 73 • Fax : 03 27 99 13 77
http://www.ville-guesnain.fr